ÉQUITÉ POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DEMANDENT D'EXCELLENTS SERVICES PUBLICS, IMMÉDIATEMENT !

Droits des travailleuses et travailleurs

Les étudiantes et étudiants de toutes les régions de l'Ontario dépendent du travail à temps partiel, saisonnier et, parfois, à plein temps pour aider à compenser le coût de leur éducation. Malheureusement, il est difficile de trouver en Ontario un emploi décent, bien rémunéré et comportant des protections pour la travailleuse ou le travailleur.

Les étudiantes et étudiants doivent affronter des employeurs qui s'attendent souvent à ce que leurs employées et employés occasionnels et à temps partiel soient disponibles en tout temps, mais ne leur donnent que deux ou trois quarts de travail à la fois, et souvent sans préavis raisonnable ni souplesse pendant les périodes d'examen.

Trois réalités

11% | des employées et employés de l'Ontario ne recevront pas l'augmentation du salaire minimum à 15 $ avant 2019.

9 | semaines qu'une étudiante ou qu'un étudiant travaillait au salaire minimum en Ontario pour payer ses frais de scolarité en 1991.

21 | semaines qu'une étudiante ou qu'un étudiant doit travailler à temps plein pour payer ses frais de scolarité en Ontario, aujourd'hui.

cfs fcéé

ÉQUITÉ POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DEMANDENT D'EXCELLENTS SERVICES PUBLICS, IMMÉDIATEMENT !

La population étudiante réagit

Les étudiantes, étudiants, travailleuses et travailleurs œuvrent ensemble depuis longtemps à la protection des droits des travailleuses et travailleurs. Cette solidarité a mené à la victoire récente en Ontario d'un salaire minimum de 15 $.

Malheureusement, le travail n'est pas terminé, car toutes les personnes ne bénéficieront pas de l'augmentation du salaire minimum à 15 $. En effet, certains types de travailleuses et travailleurs sont assujettis à un salaire inférieur au salaire minimum. À l'heure actuelle, l'Ontario est la seule province ayant un salaire inférieur au salaire minimum, lequel touche principalement les emplois occupés par des étudiantes et étudiants et les jeunes de moins de 18 ans. Les étudiantes et étudiants méritent la parité salariale, sans égard à l'âge, au genre, aux habiletés perçues ou au secteur d'emploi.

La population étudiante se mobilise

Il est temps de pousser le gouvernement à mettre fin à la dévaluation du travail de la population étudiante.

Participez à ces efforts en exigeant de vos candidates et candidats qu'ils :

1. **Soutiennent l'élimination d'un salaire inférieur au salaire minimum.**

2. **Mettent en œuvre des dispositions dans la *Loi sur les normes d'emploi* qui requièrent un horaire fixe.**

3. **Imposent à tous les employeurs en Ontario l'augmentation du salaire minimum à 15 $.**